

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE  
SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION  
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/277 du 2/06/79  
/MJT-SGFPT/DFP21021/8  
portant intégration et nomination de Mr.  
NGOUMBI Jean Sulpice, Agent Technique  
contractuel, dans les cadres de la caté-  
gorie A, hiérarchie I des Services Techni-  
ques (Travaux Publics)..-

VISAS:

LE DISTRIBUTEUR VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-  
MENT,

Vu l'acte n° 038/PCT-CC du 30-3-79 portant fondement, organi-  
sation et répartition des pouvoirs publics; portant fonctionne-  
ment des pouvoirs publics;

D.B. Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonc-  
tionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 60-90 du 3-3-60 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A 1 des Services Techniques;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;

DCF. Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62 por-  
tant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1;

Vu le décret n° 63-81 du 26-3-63 fixant les conditions dans  
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles  
7 et 8;

Vu le décret n° 67-50 du 24-2-67 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-  
rière et reclassements;

Vu le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu l'acte n° 004/PCT/SG du 5-7-79 portant institutio-  
tion des Affaires courantes du 12-6-79, portant Institu-  
tion des Affaires courantes du 12-6-79, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan;

Vu le décret n° 79-655 du 4-4-79 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n° 35-77 du 21-7-77 relative à l'exercice  
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu la lettre n° 0951/SG-TPT du 23-9-78 du Secrétaire Géné-  
ral aux Travaux Publics et aux Transports, transmettant le dos-  
sier constitué par l'intéressé;

Vu l'arrêté n° 9442 /MJT-SGFPT/DFP du 27-10-78.  
portant avancement de Monsieur NGOUMBI Jean-Sulpice;

Vu le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre la Républi-  
que Populaire du Congo et l'URSS;

Vu le décret n° 79-155 du 4-4-79 portant nomination du  
Premier Ministre;

DECRETE :

ARTICLE 1°. - En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur NGOUMBI Jean-Sulpice, né le 28-10-1948 à Mayama, Adjoint Technique contractuel de 3° échelon de la catégorie C, échelle C, indice 640 en service à la Direction de la Marine Marchande à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Océanologue, obtenu à l'Institut d'Hydrométéorologie de Léninegrad (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 2 Juin 1979

Par le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, P.

Le Ministre des Mines et de l'Energie  
Chargé de la Recherche Scientifique

Rodolphe A D A D A.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
SGFPT/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
DCF	1
M.M.E.R.S.	1
S.G.M.	2
BOSSIER	3
SGC. M/BC	2